

Le plafond de 755 EUR (indice 100) de la prime de fidélité correspond à quel montant à l'indice actuel ?

Réponse courte

Le plafond de la prime de fidélité fixé à **755 EUR à l'indice 100** par la CCT Banques 2024-2026 correspond à environ **7 550 EUR brut** à l'indice courant (coefficient multiplicateur d'environ **10**). Ce montant évolue automatiquement avec l'**échelle mobile des salaires** luxembourgeoise, qui indexe les rémunérations sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

La prime de fidélité est calculée en pourcentage de la **rémunération de base** du salarié, avec un taux variant de **25 %** (2 ans d'ancienneté) à **90 %** (16 ans et plus). Le plafond de 755 EUR (ind. 100) constitue un montant maximum absolu : même si le pourcentage appliqué à la rémunération de base dépasse ce seuil, la prime versée ne peut pas excéder le plafond indexé. Ce plafond concerne principalement les salariés des **groupes C et D** dont la rémunération de base est élevée et dont l'ancienneté dépasse 10 ans.

Définition

L'**indice 100** est la base conventionnelle utilisée dans la CCT Banques pour exprimer les montants de référence. Le **coefficient d'indexation** correspond au rapport entre l'indice actuel de l'échelle mobile des salaires et l'indice de base 100. Pour obtenir le montant réel, on multiplie le montant à l'indice 100 par ce coefficient selon la méthode de conversion indice. L'échelle mobile des salaires est le mécanisme luxembourgeois d'adaptation automatique des rémunérations à l'inflation.

Conditions d'exercice

Le plafond de la prime de fidélité s'applique selon le barème d'ancienneté suivant.

| Ancienneté | Taux | Plafond (ind. 100) | Plafond estimé (ind. courant) |
|------------|------|--------------------|-------------------------------|
| 2 ans | 25 % | 755 EUR | ~7 550 EUR |
| 5 ans | 50 % | 755 EUR | ~7 550 EUR |
| 10 ans | 70 % | 755 EUR | ~7 550 EUR |
| ? 16 ans | 90 % | 755 EUR | ~7 550 EUR |

Modalités pratiques

Le calcul de la prime de fidélité indexée suit les étapes suivantes.

| Élément | Détail |
|---------------|---|
| Formule | Rémunération de base x taux d'ancienneté, plafonné à 755 EUR (ind. 100) |
| Indexation | 755 x coefficient d'indexation en vigueur au moment du versement |
| Versement | Avec la rémunération de juin |
| Temps partiel | Proratisé selon le temps de travail contractuel |
| Vérification | Comparer le résultat du calcul au plafond indexé |
| Suivi | Actualiser le coefficient après chaque tranche indiciaire |

Pratiques et recommandations

Paramétrer le logiciel de paie pour appliquer automatiquement le plafond indexé de la prime de fidélité évite les erreurs de calcul et les paiements excédentaires, notamment pour les salariés à forte ancienneté dans les groupes supérieurs.

Suivre les déclarations de tranches indiciaires publiées par le STATEC pour mettre à jour le coefficient d'indexation dans les systèmes de rémunération sans délai après chaque déclenchement.

Communiquer aux salariés le détail du calcul de leur prime de fidélité (taux, rémunération de base, plafond applicable) sur le bulletin de paie de juin favorise la transparence et réduit les demandes d'explication.

Cadre juridique

Le calcul de la prime de fidélité indexée repose sur les textes suivants.

| Référence | Objet |
|--------------------------------------|---|
| Art. 15 CCT Banques 2024-2026 | Prime de fidélité — barème et plafond de 755 EUR (ind. 100) |
| Art. <u>L.162-12</u> Code du travail | Conditions de rémunération conventionnelles |
| Loi modifiée du 27 mai 1975 | Échelle mobile des salaires |

Le plafond de 755 EUR (ind. 100) a été maintenu par la CCT 2024-2026, avec une revalorisation de 5 % de certaines tranches d'ancienneté. Le montant réel du plafond varie selon l'indice en vigueur au moment du versement en juin. Les services RH doivent vérifier le coefficient applicable chaque année, celui-ci pouvant évoluer en cours de période conventionnelle.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.